

Monsieur Gilbert Payet
Préfet de Saône-et-Loire
Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg
71000 MACON

JÉRÔME
DURAIN

Chalon-sur-Saône, le 31 mars 2016

Sénateur

Monsieur le Préfet,

de

Saône-et-Loire

Monsieur Daniel Therville, Maire de Vitry-en-Charollais (71), a souhaité attirer mon attention sur le projet de construction d'une usine de méthanisation (Charolais Biogaz) sur l'ancien site d'Eternit et les difficultés que poseraient l'implantation d'une telle structure en terme de nuisances olfactives, de sauvegarde de l'emploi et d'augmentation de trafic routier sur la commune.

Conseiller

régional

de Bourgogne

Franche-Comté

Outre la présence d'amiante sur le site qui inquiète la population, l'usine, destinée à traiter 20 000 tonnes de matières et déchets organiques par an mais aussi à les stocker, provoquerait des nuisances olfactives, difficilement supportables pour les riverains et les touristes de passage. Ainsi, les études réalisées autour de sites comparables prouvent que les odeurs de fumiers et de lisiers ainsi que celles liées au processus de transformation en gaz sont de nature à réduire fortement la qualité de vie (présence de quartiers d'habitation à moins de 200m) mais aussi l'attractivité de la commune.

Par ailleurs, ce sont plusieurs dizaines de salariés qui voient leurs emplois menacés et autant de familles qui craignent pour leur avenir. A travers cette implantation, c'est toute l'attractivité touristique et l'activité économique de la commune qui se trouveraient impactées du fait de sa proximité avec une zone commerciale, plusieurs restaurants et un hôtel.

N/Ref : 16/AJ-049

De plus, les modestes prévisions en termes de créations d'emplois (deux sur le site) et le coût de l'ouvrage estimé à 5 millions d'euros ne sont pas en mesure de dissiper les inquiétudes des habitants et des élus.

Aussi, en tant qu'ancien Vice-président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets de l'est de la Saône-et-Loire, je suis particulièrement attaché au concept novateur et essentiel pour le développement durable que

.../...

représente le processus de méthanisation. En revanche, je crois qu'il est nécessaire de faire preuve de vigilance mais aussi de pédagogie et de concertation afin d'éviter des projets mal perçus ou mal compris par la population.

Enfin, il convient de noter les prises de position du Conseil Municipal de Vitry-en-Charolais qui, par deux délibérations datées du 29 mai et 11 septembre 2015, a émis un avis défavorable sur ce projet, ainsi que les réserves émises par plusieurs communes environnantes. Il me semble également important de prendre en compte l'avis de la population de la commune, d'ailleurs constituée en association. (Bon air à Vitry)

Au regard des difficultés posées par ce projet en matière de qualité de vie, de maintien de l'emploi et du manque de prise en compte de l'avis de la population, je vous serais reconnaissant de toute l'attention que vous voudrez porter à ce courrier et vous remercie par avance des suites qui pourront lui être réservées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jérôme Durain